



DISSOLUTION DES VALEURS!

Le 10 août 2024, le nouveau règlement intérieur de l'AARS entre en vigueur avec, cerise sur le gâteau, l'insertion d'une clause de neutralité (religieuse, politique et philosophique).

Le 19 septembre, deux salariées de l'association de confession musulmane, sur la base d'une lecture sexiste, paternaliste et islamophobe de la laïcité, sont invitées par la Présidente pour une explication de texte.

A l'issue de cet entretien, en présence de la Représentante de Proximité du Pôle Asile, la gouvernance ne laisse que 3 options aux intéressées :

- enlever le voile
- une rupture conventionnelle
- un licenciement

Dans une grande mansuétude et malgré la brutalité de la situation, il leur est laissé un délai de réflexion d'une semaine.

Une assemblée générale s'est tenue le 24 septembre à la demande des salariés pour organiser le soutien aux collègues concernées et l'expression du rejet de cette clause par les salariés.

Nous étions environ 80 personnes réunies, cadres et non cadres, pour dire notre colère et notre détermination à faire reculer la gouvernance de l'association.

Comment accepter une limitation des libertés individuelles, des avis politiques, des pensées philosophiques dans un secteur perpétuellement animé et traversé par les questions sociales, sociétales, politiques, religieuses et philosophiques.

En signe de protestation et de solidarité, nous invitons l'ensemble des salarié(e)s à refuser de signer ce règlement intérieur tant que cette clause de neutralité y figurera.

A été décidé :

Une mobilisation la plus large possible, lors du prochain Conseil d'Administration de l'AARS, pour demander à la gouvernance de retirer la clause de neutralité du Règlement Intérieur. Nous invitons tous les salarié(e)s, militant(e)s associatifs, syndicaux et politiques sensibles à cette question à nous rejoindre en mettant en avant leurs différences et leurs singularités.

Mercredi 2 octobre à 16h30
au 35 boulevard d'Austrasie à Nancy